

## Le camp d'internement de Mérignac 1940-1944

*Peter Gaida*

La région d'Aquitaine héberge durant l'Occupation des nombreux camps d'internement, de travail et de prisonniers de guerre. À la veille de la guerre, la Troisième République crée un premier camp d'internement à Gurs (Pyrénées-Atlantiques) qui sert d'abord pour l'internement des républicains espagnols fuyant la Guerre d'Espagne, ensuite pour le rassemblement des juifs étrangers fuyant la persécution raciale en Allemagne nazie. Après la défaite, l'armée allemande ouvre pour plusieurs milliers de tirailleurs coloniaux trois camps de prisonniers de guerre à Saint-Médard-en-Jalles, Onesse-Laharie et Bayonne, les *Frontstalags*. Pour la construction de la base sous-marine et des fortifications sur le littoral aquitain, les autorités d'occupation créent pour plusieurs milliers de travailleurs forcés des camps de travail à Bordeaux et à l'embouchure de la Gironde transformée en « forteresse ». Quant à la zone non occupée, le régime de Vichy ouvre plusieurs camps de travail en Dordogne, les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE), et un camp d'internement en Gironde : le « Centre de séjour surveillé » à Mérignac<sup>1</sup>.

La commune de Mérignac rentre dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en juin 1940, quand le général de Gaulle s'envole pour Londres depuis l'aéroport de Mérignac. En revanche, l'existence d'un « Centre de séjour surveillé » (CSS) à Mérignac créé par la préfecture de la Gironde demeure moins connue, malgré le procès contre l'ancien préfet de police Maurice Papon impliqué dans la déportation des juifs de Bordeaux et jugé pour crime contre l'humanité en 2002. Cet article retrace, en s'appuyant sur quelques documents disponibles aux archives départementales de la Gironde, un bref historique de ce camp qui, dès son ouverture en 1940 jusqu'à sa fermeture en 1945, enferme de nombreuses catégories d'internés : nomades et communistes, étrangers et juifs, droits communs et réfractaires du STO, mais aussi prostituées et collaborateurs sont successivement internés dans le camp de Mérignac. Un autre « centre de séjour surveillé » est installé à Bayonne (« Villa Julia ») qui héberge en décembre 1941 34 Espagnols internés pour défaut de carte d'identité<sup>2</sup>.

L'internement sous le régime de Vichy repose sur une législation issue d'une politique d'exclusion. Déjà le 18 novembre 1939, la Troisième République procède à un internement administratif des individus considérés « dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». Le 27 septembre 1940, une loi autorise les préfets d'incorporer dans des camps de travail les étrangers considérés « en surnombre dans l'économie nationale ». Finalement, le 4 octobre 1940, une loi permet l'internement des « étrangers de race

---

<sup>1</sup> Une vue d'ensemble des camps en Aquitaine durant l'Occupation fait encore défaut. Cf. Claude LAHARIE, *Le camp de Gurs 1939-1945, un aspect méconnu de l'histoire de Vichy*, J&D, 1993 ; Hanna SCHRAMM/Barbara VORMEIER, *Vivre à Gurs : un camp de concentration français 1940-1941*, Paris, La Découverte, 1979. Sur les camps de travail pour juifs, cf. Bernard REVIRIEGO, *Les Juifs en Dordogne 1939-1944. De l'accueil à la persécution*, Périgueux, Fanlac, 2003, et sa contribution dans cet ouvrage. Sur les prisonniers de guerre coloniaux, cf. André PLOUZEAU, « Le Frontstalag 222 de Bayonne », in *Cahiers de l'Association Mémoire Collective en Béarn*, n° 1, décembre 1995.

<sup>2</sup> AD Gironde, A 8, rapport du sous-préfet de Bayonne du 29 décembre 1941. Sur le procès Papon, cf. Gérard BOULANGER, *Maurice Papon*, Paris, Seuil, 1998. Les archives départementales de la Gironde possèdent sur le camp de Mérignac quelques documents en cours de classement.

juive » dans des camps spéciaux. Le même jour, les autorités d'occupation ordonnent l'internement des tziganes<sup>3</sup>.

### *L'installation du camp*

Après l'armistice, les autorités allemandes décident pour des raisons d'ordre militaire d'évacuer tous les tziganes des départements côtiers vers l'intérieur de la zone occupée, et les préfets sont demandés de créer pour eux des camps d'internement. Le 25 octobre 1940, le préfet de la Gironde reçoit du commandant allemand de Bordeaux un ordre qui prescrit que les tziganes séjournant sur les territoires occupés sont à conduire dans un « camp de concentration sous la surveillance des forces de la police française<sup>4</sup> ». Deux semaines plus tard, le préfet ordonne la création d'un camp : « Il est créé dans la commune de Mérignac, au lieu dit Beaudésert, un camp destiné à recevoir tous les nomades sans exception de la Gironde ». Pour loger ces internés, le préfet donne l'ordre d'édifier des baraquements, d'acquérir du matériel de couchage et d'installer une cuisine et une infirmerie. Durant le mois d'octobre, les autorités allemandes rassemblent environ 300 tziganes de la région au nouveau camp de Mérignac, dont la moitié sont des enfants. Un témoin nous renseigne sur son internement à Mérignac :

« En octobre 1940, nous avons un petite maisonnette chemin du Fin à Gujan-Mestras. C'est là que les Allemands avec la police française vinrent nous chercher à notre domicile, mon père exerçait alors sa profession de marchands de chevaux. De là ils nous escortaient jusqu'à Bordeaux Beaudésert, dans un camp qui était encore en construction. Nous étions à coté d'un camp allemand. Quand il y avait des alertes, les avions alliés lançaient des fusées éclairantes pour voir où se trouvait l'ennemi. Nous étions dans les tranchées que tous les hommes valides avaient creusées pour nous mettre à l'abri. Bien entendu, c'était le seul abri que nous avions, et le tablier de ma mère qui nous couvrait comme une poule mère. Dès l'alerte terminée, nous allions dans nos caravanes, ceux qui n'en avaient pas allaient dans des baraquements, avec de la paille, à l'intérieur, pour dormir. Je ne rappelle plus bien combien de temps, de jours, nous sommes restés dans ce premier camp, qui était d'ailleurs gardé par de civils, c'est-à-dire par des Français qui collaboraient avec l'ennemi<sup>5</sup>. »

A leur arrivée, le camp ne dispose que d'un baraquement, et les internés habitent dans leurs caravanes, contraints d'aménager le terrain. Leur situation reste précaire jusqu'à leur départ trois mois plus tard pour un autre camp à Poitiers, d'où environ 70 tziganes sont en janvier 1943 déportés vers le camp de concentration de Sachsenhausen. Dans toute la France, environ trois mille tziganes sont internés durant l'Occupation dans des nombreux camps d'internement. Sur environ 700 000 Tsiganes qui vivaient en Europe, entre 250 000 et 500 000 sont exterminés pendant la Seconde Guerre mondiale dans les camps nazis<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Sur l'internement sous le régime de Vichy, cf. Denis PESCHANSKI, *La France de camps. L'internement 1938-1946*. Paris, Gallimard, 2002 ; Annie GRYNBERG, *Le camps de la honte : les internés juifs des camps français 1939-1944*, Paris, La Découverte, 1999 ; Geneviève DREYFUS-ARMAND, *L'exil des Républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*. Paris, Albin Michel, 1999 ; Peter GAIDA, *Camps de travail sous Vichy. Les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, (thèse en cours).

<sup>4</sup> Emanuel FILHOL, « L'internement et la déportation de Tsiganes français sous l'Occupation : Mérignac-Poitiers-Sachsenhausen 1940-1945 », *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 170, 2000, p. 136-182.

<sup>5</sup> *Ibid.*, Témoignage de Toto HOFFMANN, p. 138.

<sup>6</sup> Sur l'internement des tziganes, cf. Denis PESCHANSKI/Christine Marie HUBERT/Emmanuel PHILIPPON *Les Tsiganes en France, 1939-1946 : contrôle et exclusion*, Paris, CNRS, 1994 ; Mathieu PERNOT, *Un camp pour les Bohémiens : mémoire du camp d'internement de Saliers*, Arles, Actes Sud, 2001 ; Jacques SIGOT, *Ces barbelés oubliés par l'histoire : un camp pour les Tsiganes et pour les autres : Montreuil-Bellay 1940-1945*, Bordeaux, Wallada, 1994 ; Pascal VION, *Le camp de Jargeau : juin 1940-décembre 1945. Histoire d'un camp d'internement dans le Loiret*, Orléans, CERCIL, 1994.

Le camp de Mérignac voit donc le jour après un ordre de l'occupant. Cependant, côté Vichy, le préfet de la Gironde Pierre Alype décide le 20 novembre 1940 de créer pour l'internement des communistes un « Centre de séjour surveillé » (CSS) provisoire à Bordeaux<sup>7</sup>. Comme il l'explique dans un rapport au ministère de l'Intérieur, une « recrudescence de la propagande communiste » l'oblige de créer un camp. En novembre 1940, la police française procède à des rafles dans le milieu communiste, et 148 communistes sont arrêtés. Pour leur internement, le préfet réquisitionne un immeuble à Bordeaux au 24, quai de Bacalan qui servait pour les émigrés en instance du départ pour les colonies. Les communistes y restent jusqu'à mars 1941, date de leur transfert dans le camp de Mérignac. Le préfet écrit à sujet :

« Les mesures de refoulement prises récemment par les autorités allemandes viennent de libérer un camp où étaient groupés des nomades en résidence dans le département. Ce camp, situé à Mérignac à une douzaine de kilomètres du centre de Bordeaux encore en voie d'aménagement, pourrait convenir, après achèvement des travaux en cours et quelques améliorations, au séjour des détenus administratifs. Le coût des travaux à effectuer serait de l'ordre de 125 000 frs<sup>8</sup>. »

Le camp est installé au lieu dit « Beaudésert » à environ onze kilomètres de Bordeaux, sur l'ancien emplacement d'une blanchisserie américaine démolie après la Première Guerre mondiale. Durant 1941, le camp est entièrement fermé par une clôture en bois avec une double rangée de fils de fer barbelés, et les alentours sont débroussaillés. En février 1943, cette clôture est renforcée d'une ligne de haute tension qui reste non alimentée. A l'intérieur, deux baraques de 21 à 6 mètres pour les étrangers, un bâtiment destiné aux cellules, un bâtiment pour la cuisine, un mirador, un garage pour deux camionnettes, une baraque pour les visiteurs et trois bâtiments pour les gendarmes sont dans un premier temps construits<sup>9</sup>.

Le camp est divisé en deux parties : une partie est gérée par le préfet et reçoit des « indésirables français », l'autre partie est gérée par la police des étrangers pour les « indésirables étrangers ». L'ensemble du camp est placé sous le contrôle de la gendarmerie. Le camp est composé en mars 1941 de neuf baraquements occupés par le poste de police, la direction, l'infirmerie, la cuisine, trois dortoirs pour les français et deux pour les étrangers. Le personnel se compose d'un directeur, un secrétaire, un cuisinier, un chauffeur et un main-d'œuvre. Au printemps 1941, le camp est équipé d'un nouveau baraquement de trente mètres et de trois douches, et trois puits sont forés. Les internés participent à l'aménagement et montrent selon un rapport du directeur de la « bonne volonté ». Les travaux se poursuivent durant 1941, et un rapport du mois de décembre 1941 fait constat d'une vingtaine de bâtiments : huit baraquements pour les politiques et les droit commun dont deux pour les femmes et le réfectoire ; trois baraquements pour les gendarmes, les gardes civils et les visites ; six baraquements pour les étrangers, juifs, marché noir, et deux pour le bureau et l'infirmerie<sup>10</sup>.

Mais encore en octobre 1942, le camp reste dans un stade d'installation sommaire. Un médecin-inspecteur qui se rend à Mérignac constate que les conditions d'hygiène restent « élémentaires » : bien qu'alimenté en eau par la ville de Mérignac, l'absence de tout à l'égout fait stagner les eaux usées. Les toilettes sont en fait des tinettes mobiles trop ra-

<sup>7</sup> AD Gironde, A 8, arrêté du préfet de la Gironde du 20 novembre 1940.

<sup>8</sup> AD Gironde, A 8, lettre au ministère de l'Intérieur du 5 décembre 1940.

<sup>9</sup> AD Gironde, A 8, document intitulé « Aménagement réalisé dans le camp de Mérignac depuis le mois de novembre 1941 ».

<sup>10</sup> AD Gironde, A 33, rapport du 13 décembre 1941.

rement vidées par une entreprise qui vient une fois par semaine. Les ordures ménagères sont jetées dans des fosses. Le camp dispose de deux lavabos dont un est seulement en état de marche fin 1942. Les internés peuvent se procurer de l'eau une fois par jour, et les douches en projet depuis l'ouverture du camp sont en octobre 1942 toujours pas installées. Pour le chauffage, chaque baraquement est équipé d'un poil. Le rapport conclut qu'en octobre 1942, 441 internés se trouvent au camp, dont 38 femmes et 9 enfants<sup>11</sup>.

### *Administration du camp*

La surveillance du camp est assurée d'une part par un poste de gendarmerie chargé de la garde des internés communistes, et d'autre part par des gardes civils chargés des autres catégories (repris de justice, juifs, nomades, étrangers, trafiquants du marché noir). Le camp est dirigé par le directeur René Rousseau assisté par deux secrétaires, un gestionnaire et un infirmier. L'encadrement est composé début 1943 par seize gardes civils, cinq brigadiers et six « agents spéciaux<sup>12</sup> ». Le service de jour et de nuit est assuré par des sentinelles réparties sur une douzaine de postes. Des rondes fréquentes sont faites, et la surveillance est contrôlée par le chef du camp. Dès la chute du jour, les internés rentrent dans les baraquements et ne circulent plus dans le camp. Après l'appel du soir, chaque baraquement est fermé par des fléaux placés à chaque porte d'entrée. Des tinettes sont installées dans chaque baraquement afin d'éviter des sorties de nuit, et le service de garde « doit tirer après sommations sur toute silhouette suspecte qui circulerait dans le camp après la fermeture des baraquements ». Les correspondances des internés sont contrôlés par le directeur du camp, les colis expédiés par la poste sont également ouverts et contrôlés. Les internés qui tentent de faire parvenir des lettres sans passer par le directeur du camp sont punis. Les jours de visite, les visiteurs sont fouillés à l'entrée et à la sortie du camp<sup>13</sup>.

En octobre 1941, le préfet de la Gironde reçoit du ministère de l'Intérieur une lettre qui critique son régime trop libéral en matière de visites qui nuiraient par leur fréquence à la tenue et à la surveillance du camp<sup>14</sup>. Le 21 avril 1941, un incident se produit au camp : après l'évasion de deux internés, les visites sont suspendues, et les internés entament une grève de la faim pour l'autorisation des visites<sup>15</sup>. Pour renforcer la surveillance, la direction suspend au printemps 1942 de nouveau les visites, les colis sont plus sévèrement fouillés et des contrôles nocturnes sont effectués dans les baraquements. Les rondes de nuit sont renforcées, et la *Feldkommandantur* fournit au camp un fusil-mitrailleur qui reste sans cartouches<sup>16</sup>. Les gardes sont recrutés parmi des civils qui postulent librement pour ce travail. Une fois admis, le candidat doit signer une déclaration qui indique qu'il n'appartient pas à une association secrète et qu'il n'est pas « issu de trois grands-parents de race juive<sup>17</sup> ». Un rapport déplore que les gardes civils quittent leur poste souvent sans préavis.

La police de Mérignac se rend régulièrement au camp pour des interrogatoires ou des examens anthropométriques. En 1943, c'est l'inspecteur général des camps André Jean-

---

<sup>11</sup> AD Gironde, A 8, rapport du médecin-inspecteur de la Santé du 17 octobre 1942.

<sup>12</sup> AD Gironde, A 43, liste nominative du personnel du 26 février 1943.

<sup>13</sup> AD Gironde, A 8, note sur le Centre de séjour surveillé de Mérignac, sans date.

<sup>14</sup> AD Gironde, A 8, note de l'Intérieur du 5 octobre 1941.

<sup>15</sup> AD Gironde, A 8, rapport du directeur d'avril 1942.

<sup>16</sup> AD Gironde, A 8, note du directeur du camp du 28 mars 1942.

<sup>17</sup> AD Gironde, A 8, déclaration du garde civil Louis P. sans date.

Faure qui visite le camp. Faure constate que les alentours du camp ont été bien aménagés par des « massifs de fleurs » et par une route reliant les bureaux au camp. L'état sanitaire est jugé bon, l'écoulement des eaux est assuré par des tuyaux, des lavabos sont en 1943 installés, mais les WC fonctionnent toujours à la tinette et les douches ne sont installées que provisoirement. En revanche, Faure déplore des nombreux cas de gale et préconise un traitement avec l'hyposulfite de soude. Il propose également une dératisation du camp, dès que l'Institut Pasteur livre le virus nécessaire. La cuisine est installée dans un baraquement spécial pourvue de fourneaux et de six rosières. Le jour de son passage, le menu est le suivant : potage, pomme à l'eau et sardines le matin ; soupe fermière, pomme de terre et sardines le soir. Comme le constate Faure, l'alimentation du camp est « malaisée ».

En revanche, Faure se félicite pour le jardin du camp, préconisé par lui durant un passage précédent, qui préoccupe deux hectares et fournit des pommes de terre, des tomates et des haricots. Un autre terrain à l'extérieur du camp d'une superficie de dix hectares est également aménagé pour la culture. A diverses reprises, le Secours national et la Croix Rouge distribuent des vêtements et des colis de vivres parmi les nécessiteux. Une institutrice internée donne bénévolement des leçons aux illettrés, et l'on prévoit la création d'un terrain de jeux. La messe des trois cultes est célébrée deux fois par mois dans un bâtiment de l'administration, « en attendant la construction d'une chapelle ». A coté de l'exploitation du potager du camp, certains internés sont employés à la coupe des bois, d'autres sont détachés dans des petits ateliers, un salon de coiffure et une usine. Faure conclut son rapport par une promotion du directeur, car pour lui, Mérignac est un camp « un des mieux tenu et administré<sup>18</sup> ».

### *La population du camp*

Après les nomades, les nouveaux internés du camp sont les communistes. Pour Vichy, les communistes restent des « agitateurs professionnels », des « extrémistes révolutionnaires » ou encore des « ennemis irréductibles du régime »<sup>19</sup>. Par conséquent, 148 communistes de la région de Bordeaux sont en novembre 1940 arrêtés et internés au camp de Mérignac. Le communiste Georges Durou par exemple est arrêté en février 1940 dans son domicile à Bègles après avoir été accusé de distribuer des tracts communistes<sup>20</sup>. Âgé de 16 ans, il est condamné à un an de prison qu'il purge au Fort du Hâ à Bordeaux. Après sa sortie, il ne retrouve pas la liberté, mais deux gendarmes l'amène au camp de Mérignac où il intègre la baraque des internés politiques.

Aux internés communistes suivent diverses catégories. Sur ordre de la *Feldkommandantur*, des « indésirables étrangers », des juifs et des femmes « de mauvaises mœurs » sont internés à Mérignac. Les autorités d'occupation se rendent à maintes reprises dans le camp, interrogent les détenus et amènent des nouveaux internés. En juin 1941, suite à un sabotage d'un poste de transformation électrique à Pessac, 40 Français sont arrêtés par la police et internés au camp<sup>21</sup>. Le camp reçoit régulièrement des détenus du Fort du Hâ. Selon un rapport, ils y arrivent couverts de vermine, de la gale et de la furonculose<sup>22</sup>. D'autres catégories sont des condamnés du droit commun et pour marché noir. En

---

<sup>18</sup> AD Gironde, A 8, rapport de l'inspecteur général des camps du 1 avril 1943.

<sup>19</sup> Archives privées de Georges DUROU, note du ministre de l'Intérieur du 5 février 1941.

<sup>20</sup> Témoignage de Georges DUROU dans un entretien avec l'auteur en mars 2007.

<sup>21</sup> AD Gironde, A 43, rapport du chef du camp du 4 juillet 1941.

<sup>22</sup> AD Gironde, A 43, rapport sur le camp d'avril 1942.

mai 1942, une liste évoque 173 internements pour raisons économiques. La plupart y est interné pour abatage clandestin, vente illégale d'alcool, mais aussi pour infractions de vente de bétail, du pain ou de légumes. La durée de leur séjour varie entre six et quatre mois. Le même mois, huit repris de justice, quatre prostituées et un « organisateur des bals clandestins » sont également internés au camp<sup>23</sup>. Au fur et à mesure, le camp reçoit des étrangers, surtout des républicains espagnols et des juifs. Une liste de juillet 1942 indique les nationalités de cette population mixte :

*Nationalité des internés (juillet 1942)*

Israélites	128
Espagnols	32
Français	23
Austro-allemands	8
Polonais	7
Marocains	5
Russes	4
Roumains	3
Belges	2
Portugais	3
Turcs	2
Chinois	2
Suisses	1
Uruguayens	1
Algériens	1
Estoniens	1

(Source : AD Gironde, A 43)

Mérignac héberge également des étrangers évadés des camps de travail allemands. Les autorités d'occupation créent pour la construction de la base sous-marine à Bordeaux plusieurs camps de travail, notamment au Bouscat et à la Bastide (caserne Niel). Ces camps sont gérés par l'Organisation Todt, un organisme nazi chargé des constructions qui recrute avec l'accord de Vichy les républicains espagnols dans les camps d'internement en zone non occupée. Environ trois mille Espagnols sont livrés par le ministère du Travail de Vichy sur les chantiers de l'Organisation Todt à Bordeaux où plusieurs douzaines trouvent la mort. Quant les Espagnols s'évadent des camps allemands, ils sont recherchés par la police française et internés à Mérignac. En février 1942, une liste de la préfecture mentionne trente-cinq Espagnols internés à Mérignac qui, après un bref séjour, réintègrent les chantiers de l'Organisation Todt<sup>24</sup>.

L'Organisation Todt crée ses propres camps de travail en Aquitaine. Près de la base sous-marine à Bordeaux, elle établit le camp « Lindemann », trois autres dans les banlieues (Bouscat, Blanquefort et Floirac)<sup>25</sup>. Afin d'héberger environ trois mille ouvriers venus pour la fortification de l'estuaire de la Gironde, l'OT ouvre quatre camps près de Soulac<sup>26</sup>. Début 1944, cette station balnéaire accueille un camp pour réfractaire du Service de travail obligatoire (STO). Une centaine d'hommes y est envoyés où ils dorment

<sup>23</sup> AD Gironde, A 9, rapport du secrétariat régional de la Gironde, sans date.

<sup>24</sup> AD Gironde, SC 1905, liste des Espagnols internés au camp de Mérignac du 23 février 1942 ; *Sud-Ouest* du 20 février 2006.

<sup>25</sup> AD Gironde, VRAC 444, note du préfet à la *Feldkommandantur* du 19 août 1944

<sup>26</sup> Société archéologique et historique du Médoc, *Les Cahiers Méduilliens. Histoire d'une poche de l'Atlantique*, Bordeaux, hors série, janvier 1999, p. 125.

dans des baraquements en bois sur la terre battu, après une journée de travail de douze heures. Le camp est surnommé « le paradis<sup>27</sup> ».

Avec l'instauration du STO en janvier 1943, les autorités allemandes amènent des réfractaires au camp de Mérignac. Selon un rapport, ces réfractaires cherchent par tous les moyens d'éviter un départ pour l'Allemagne à cause des bombardements alliés, et beaucoup tentent de s'évader du camp<sup>28</sup>. En octobre 1943, 129 réfractaires du STO sont internés au camp. Puis, Mérignac reçoit aussi quelques prostituées. En juin 1942, la *Feldkommandantur* demande à la préfecture de la Gironde d'examiner la possibilité d'une annexe pour recevoir des « prostituées vagabondes arrêtées et des semblables éléments féminins<sup>29</sup> ». Les autorités allemandes estiment leur nombre à 50 personnes en Gironde, en août 1943, 15 « filles soumises » sont internées à Mérignac.

*Internés au camp de Mérignac (août - décembre 1943)*

	Août 1943	Septem- bre 43	Octobre 1943	Novem- bre 1943	Décembre 1943
Réfractaires	112	129	129	80	92
Marché noir	32	44	44	31	18
Prostituées	15	17	17	3	2
Juifs	67	70	70	85	5
Etrangers	195	189	189	178	167
Politiques	64	89	88	86	87
Droits communs	23	23	23	20	20
Totaux :	551	561	560	483	391

*Conditions de vie*

Les internés sont acheminés vers le camp par la gendarmerie. A l'arrivée, chaque interné est fouillé et ses objets et son argent sont remis à la direction. Ensuite, ils sont repartis sur les baraquements. Chaque matin, les internés de moins de trente ans sont obligés de participer à une séance de culture physique pendant un trois quart d'heure, facultatif pour les plus âgés. Les visites sont autorisés et ont lieu dans une salle spéciale à raison d'une visite d'une heure toutes les trois semaines. Toutes les lettres des internés sont ouvertes et censurés portant le cachet de la censure du camp. Certains internés reçoivent des colis, mais, les envois d'argent sont peu importants. Selon un rapport de la police des étrangers, des sommes parfois importantes sont saisi appartenant aux internés juifs<sup>30</sup>.

Le service médical est assuré par deux médecins. L'un est chargé de la section politique, l'autre s'occupe du reste. Seuls les malades légers sont traités dans l'infirmerie du camp. Pour l'assistance social, une association des « Artisans du devoir patriotique » affiliés au Secours national organise un goûter et distribue des cadeaux aux enfants, mais certaines internés refusent d'envoyer leurs enfants. Après les exécutions des otages en octobre 1942, ce service rend visite aux familles des fusillés et distribue de l'argent. Comme le relate un rapport, « certaines d'entre elles rendent les dirigeants français nettement responsables de cette affaire et affirment leur espoir d'une revanche prochain-

<sup>27</sup> *Ibid.* p. 71.

<sup>28</sup> AD Gironde, A 43, rapport du 1 février 1944.

<sup>29</sup> AD Gironde, A 43, note du Dr Herbold à la préfecture du 15 juin 1942.

<sup>30</sup> AD Gironde, A 43, rapport de la police des étrangers pour le mois de juillet 1942.

ne »<sup>31</sup>. Selon un rapport de l'Inspection des camps, il y a des cas d'œdèmes de carence, les sanitaires sont inexistantes et un détachement travaille dans une usine de produits chimiques à proximité du camp. Malgré cette situation, l'inspecteur des camps conclut que Mérignac « ne peut plus désormais soulever de critiques<sup>32</sup> ».

Dans un premier temps, les internés sont seulement employés pour l'aménagement du camp. Ensuite, la direction envisage leur emploi à l'extérieur, pour l'extraction de la brinde, mais face au risque d'une évasion, ce projet est abandonné. Au printemps 1941, le directeur demande au ministre de l'Intérieur du matériel pour la création d'un atelier de couture. Finalement, trois équipes sont autorisées de travailler à l'extérieur pour des entreprises privées : 17 hommes pour la maison Gré & Co à Bègles, 32 pour la société Salpêtres et produits chimiques et 15 pour l'entreprise Cornubia<sup>33</sup>. La surveillance est assurée par des gardes civils pour laquelle les entreprises payent 50 francs par jour au camp. Selon un rapport, leur rendement est satisfaisant et aucun incident n'est signalé. Une autre équipe de 16 hommes est employé à l'entretien du potager, et quelques internés assurent les corvées. En janvier 1943, quatre internés sont chargés de la coupe du bois pour le chauffage.

Selon des témoins, les internés ne subissent que peu de brimades. Le directeur écrit à ce sujet en décembre 1941 : « Le moral des internés n'est pas spécialement mauvais. J'ai cependant remarqué qu'il est nécessaire de surveiller leur moral de très près et de s'occuper d'eux afin de ne pas leur laisser l'impression que leur sort est sans amélioration possible<sup>34</sup> ». Or malgré cette surveillance, quelques incidents ont lieu. Par exemple, on découvre une inscription aux toilettes qui critique le directeur :

« Monsieur le directeur joue au brave homme, au père de famille ; or la vérité est tout autre, en effet Monsieur le directeur est le champion de la division, pour faciliter sa tâche de droit et abattre le moral des ses malheureux internés. Sans arrêt et sans se lasser décourager par les échecs, il invente tous les jours quelque chose pour embêter les internés et aussi les diviser ; il est toujours prêt à récompenser la délation, le mouchardage, la veulerie, la faiblesse. En fait, Monsieur le directeur est bien l'homme de l'époque, il est tout à fait dans la ligne des Pétain-Alype et tant d'autres qui ont vendu leur pays par haine de son peuple si honnête et si doux<sup>35</sup>. »

Le 18 avril, deux internés ayant été autorisés de se rendre à leurs domiciles ne rentrent pas au camp. Par conséquent, le directeur ordonne la suspension de toutes les visites. Le 21 avril, après des négociations en vain, une centaine d'internés communistes refusent de travailler. Intimidés par le directeur, ils reprennent finalement le travail le jour suivant<sup>36</sup>. En octobre 1941, les internés mènent une grève de la faim. Comme le relate un rapport, les internés se sont « bornés à une grève de la faim presque générale qui a duré deux jours et demie et qui a pris fin sans incident ». Le rapport poursuit que ce n'est pas la première fois que les internés entament une grève de la faim car c'est « leur mode habituel de protestation contre les resserrements de discipline ». Le rapport conclut que la question des évasions sera résolue une fois que la clôture du camp sera terminée<sup>37</sup>. Le

<sup>31</sup> AD Gironde, A 43, rapport des « Artisans du Devoir Patriotique » du 15 janvier 1943.

<sup>32</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, Guerre 39-45, série C, vol. 151, p. 81-91, rapport de l'Inspection des camps du 4 septembre 1942.

<sup>33</sup> AD Gironde, A 43, rapport sur le camp d'avril 1942.

<sup>34</sup> AD Gironde, A 33, rapport du 13 décembre 1941.

<sup>35</sup> AD Gironde, A 9, copie d'une inscription aux WC du camp, sans date.

<sup>36</sup> AD Gironde, A 9, rapport du chef de la gendarmerie du 23 avril 1941.

<sup>37</sup> AD Gironde, A 8, rapport au ministère de l'Intérieur du 28 octobre 1941.



30 novembre 1943, un interné est blessé par la balle d'un gardien, sans que la police puisse en déceler la cause<sup>38</sup>.

Georges Durou relate que parmi les internés se trouvent des « mouchards » qui dilatent sa deuxième tentative d'évasion du baraquement des politiques. Par conséquent, il est repris et déporté dans le camp de concentration à Sachsenhausen près de Berlin où il reste interné jusqu'à 1945<sup>39</sup>. Comme lui, environ 900 déportés politiques de Bordeaux transitent par le camp de Mérignac avant leur départ pour les camps de concentration nazis dans le cadre des décrets « Nuit et Brouillard »<sup>40</sup>. À côté des déportés politiques, environ 1 600 juifs dont 200 enfants sont déportés entre 1942 et 1944 dans onze convois de Bordeaux via Drancy vers les camps de la mort nazis<sup>41</sup>.

### *Après la Libération*

Le 22 août 1944, l'armée allemande évacue la région. Le 26, la Résistance libère les derniers internés de Vichy à Mérignac qui sont rapidement remplacés par des collaborateurs. Le camp change donc de fonction pour l'internement d'un millier de collaborateurs jusqu'à fin 1945, dont 400 femmes internées dans un camp annexe à Eysines près de Bordeaux<sup>42</sup>. A partir de 1946, ce camp sert de nouveau pour la détention provisoire des étrangers rentrés illégalement en France, surtout des Espagnols. Fermé officiellement en 1948, des sans-abri sont encore logés dans les baraquements du camp qui s'écroulent avec le temps. En 1957, ce lieu est définitivement fermé et transformé en zone industrielle. Aujourd'hui, une stèle en marbre érigée le 25 novembre 1985 rappelle l'existence d'un camp d'internement du régime de Vichy à Mérignac.

---

<sup>38</sup> AD Gironde, A 9, rapport de l'intendant de police du 7 décembre 1943.

<sup>39</sup> Témoignage de Georges Durou dans un entretien avec l'auteur en mars 2007. Sur le camp de Sachsenhausen, cf. aux témoignages recueillis par l'Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen, *Sachso*, Pocket, 2003, et leur site sur Internet : [www.campsachsenhausen.org](http://www.campsachsenhausen.org).

<sup>40</sup> Chiffres après Christian DABITCH, *Bordeaux. Les 50 otages : un assassinat politique*, Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1999, p. 35. Sur les déportations par mesure de répression, cf. à la publication de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD), *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution 1940-1945*, Paris, Tirésias, 2004. Sur les décrets « Nuit et Brouillard », cf. Joseph de la MARTINIÈRE, *Le décret et la procédure Nacht und Nebel (Nuit et Brouillard)*, Paris, FNDIRP, 1988.

<sup>41</sup> Sur les déportations de juifs de France, cf. Serge KLARSFELD, *La Shoah en France*, Fayard, Paris, 2001, 4 tomes ; et pour la Gironde Michel SLITINSKY, *Bordeaux : indiscretions des archives sous l'occupation*, Montreuil-Bellay, éditions CMD, 2005.

<sup>42</sup> AD Gironde, 71 W 22, liste des internés du camp de Mérignac du janvier 1945.